Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Congés en contrat de professionnalisation

---
Par Paupau

Bonjour, ma fille à commencer son contrat de professionnalisation le 01 Aout 2016 elle à poser 5 jours de congés en Novembre 2016 mais on lui à donner en congés anticipés, mais décomptés sur le bulletin de salaire sur les jours qu'elle avait cumulé . Pour le mois de Mai elle à  poser 5 jours simplement on leur accepte à condition qu'elle les prenne mais sans solde. Je me demande si sont employeur à bien le droit de procéder de cette façon, car elle à des jours à prendre cumulés depuis sont début de contrat et à utiliser avant le 31 Mai 2017. Quels le recours et sur quel article de loi peut ont se baser pour faire valoir ses droits.
Merci beaucoup en attendant votre réponse.